



Contestation de maternité et origine gabonaise

Par Visiteur

JE suis française d'origine gabonaise, il y'a quelques années, après mon arrivé en France, m'a mère a changé les papiers pour mon dernier petit frère pour que je sois la maman, elle m'avait informé, j'ai accepté, à l'époque j'avais 18 ans et mon frère 4 ans, je ne savais pas la portée d'un tel acte. Après quelques années et ayant des difficultés avec mon frère et ayant moi même fondé une famille, j'aimerais un désaveu de maternité. J'ai aujourd'hui 38 ans et lui 23 ans. Mon frère a toujours su toute la vérité, sur internet je ne peux pas tout dire car c'est mieux de vive voix, car la situation est très complexe. Mon petit frère a obtenu la nationalité française quand je le suis devenu, merci juste de me répondre si c'est possible, car la situation est invivable
Surtout que mon frère fait tout pour me spolier le peu que j'ai au détriment de mes 3 enfants.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Le désaveu de maternité mais aussi de paternité n'existe pas.

Si vous souhaitez contester la maternité de votre enfant, vous devez saisir le procureur de la République car lorsque la possession d'état conforme au titre a duré plus de 5 ans, lui est seul est compétent.

Le souci est que du fait du temps écoulé, il est possible qu'il rejette votre demande.

Cordialement